

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-08_49_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 8e/19-07
Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES
SCOLAIRES AVEC NUITEES.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 51.608,40 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.
- ❖ Précise que la subvention de 1.706,10 € attribuée par notre assemblée le 8 juin 2007 pour une sortie organisée par l'école élémentaire Brossolette (MULHOUSE), est à verser au compte de la section OCCE de cette école (et non à l'association "Les Cheiks").

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER